

Réunion des Délégués du Personnel

Service ISO Toulouse

18 Décembre 2015

COLLEGE UNIQUE			
TITULAIRES	PRESENT	SUPPLEANTS	PRESENT
Grégoire LEWIS		Jean-Yves BURLETT	X
Fabien MESSENGER	X	François LINANT	X

Présents direction :

Alain WISLEZ
Stéphanie GIRAUD

Questions nouvelles :

1. ORGANISATION. A la question « Du chef de projet, Evalueur ou Testeur Principal, qui est responsable des tâches de gestion des fournitures, initialisation des fiches d'essai, des rapports, émission de rapports depuis le réseau CESTI (non accessibles à tous les chefs de projets) », la réponse donnée en novembre a été que « Ce point sera clarifié au cours de la réunion technique des collaborateurs du CESTI. »

Ce point abordé en réunion technique n'est toujours pas clair pour les intéressés. Au cours de la réunion technique, une nouvelle réunion avec les intéressés devait être programmée, quand le sera-t-elle ?

Réponse : Comme indiqué dans notre CR du mois de novembre, ce point a été abordé en réunion technique. Il a été convenu au cours de cette réunion technique, qu'une nouvelle réunion serait programmée avec les intéressés. La réunion est programmée début Janvier 2016.

Afin de clarifier la répartition des tâches il a été décidé de définir une matrice de répartition des tâches pour chaque rôle. Elle devrait être distribuée en janvier.

2. ORGANISATION. Est-il possible de définir une fiche de poste associée aux rôles d'Evalueur Principal et Testeur Principal ? Ces nouvelles missions peuvent-elles prétendre à bonification salariale ?

Réponse : Les rôles Evalueur Principal et Testeur Principal ne sont pas des promotions ou des grades, mais des identifiants permettant de savoir qui porte la responsabilité des actions de production des analyses de sécurité (EP) ou de

réalisation des tests (TP). Ce sont des rôles dans le processus d'évaluation qui doivent permettre aux collaborateurs d'avoir une vision globale du projet.

Ces rôles seront définis précisément par la matrice de répartition des tâches.

En complément, ce rôle pourra lorsque cela est pertinent être précisé dans les objectifs du collaborateur, mais il n'est pas prévu de revoir la fiche de poste générique de l'Evaluateur en conséquence. Il n'est pas non plus prévu de réévaluation du salaire pour les collaborateurs qui prendraient ce rôle.

3. ORGANISATION. La précédente réponse DP indique : Des mouvements de personnel dans les zones CESTI sont prévus pour les mois à venir.

Quand les personnes concernées seront-elles averties ?

Réponse : Nous attendons la validation de ces mouvements par le comité mouvement. Les intéressés sont informés.

4. ECO. A la question de novembre sur les restrictions de déplacement en 2016, il a été répondu qu' « Il n'y a pas eu de restriction de budget (de déplacement en 2015) ». Pourtant, des déplacements habituellement réalisés ont été restreints (exemple de déplacements pour des formations annulés). Qu'en sera-t-il en 2016 ?

Réponse : Au mois de novembre nous vous avons répondu : « Il n'y a pas eu de restriction de budget. Nous souhaitons pour 2016 une meilleure gestion des déplacements dans le respect du budget. Nous rappelons les directives du groupe : privilégier la visio conférence pour les réunions inter Thales, autorisation demandée pour les voyages à l'étranger (note du 30/01/2015). »

Nous pouvons compléter notre réponse, en précisant que l'an dernier l'ensemble du budget déplacement a été consommé au mois de mars notamment en raison des nombreux déplacements liés à la formation. C'est pourquoi, une restriction des déplacements était nécessaire.

Concernant les formations, pour 2016 nous souhaitons que les formations aient lieu dans le bassin de Toulouse, à chaque fois que cela est possible, afin d'éviter des frais de déplacement importants.

5. RH. Suite à la tragédie de Paris du 13 novembre, le Président de la République française, François Hollande, a décrété trois jours de deuil national ainsi qu'une minute de silence observée le lundi suivant à midi en hommage aux victimes. Certains salariés se sont émus qu'aucune action locale n'ait été mise en place pour permettre à chaque salarié de pouvoir librement participer à cette minute de silence.

Réponse : Un message a été adressé à l'ensemble des collaborateurs le lundi 16 novembre précisant : « La Direction de Thales s'associe à l'émotion ressentie par tous. Elle laisse la liberté à chacun de se joindre à la minute de silence prévue ce jour. Les drapeaux ont été mis en berne sur les sites du Groupe pendant cette période de deuil national en France. »

La direction a clairement affirmé la possibilité pour chacun de participer librement à cette minute de silence.

6. RH. Comment passe-t-on Evalueur Senior ?

Réponse : Le passage d'évaluateur à évaluateur senior implique de maîtriser parfaitement l'ensemble des dimensions du poste d'évaluateur. Le collaborateur doit aussi avoir démontré sa capacité à remplir les missions de l'évaluateur sénior en ayant été mis en situation au préalable.

Les descriptifs de poste sont disponibles sur l'intranet du site de Toulouse.

La formalisation du passage sur un poste Evalueur Senior se fait, au cours de la politique salariale à la demande du manager. A la suite du passage du collaborateur sur un poste évaluateur sénior, le manager adapte les objectifs du collaborateur pour qu'ils soient en ligne avec ce nouveau niveau de poste.

7. DIVERS. Des salariés du CESTI interviennent pour donner des cours en école. Quel est le cadre contractuel de ces interventions ?

Réponse : Le collaborateur qui souhaite compléter leur activité professionnelle en dehors de leur temps de travail habituel par une activité d'enseignement doit en informer son manager et son RRH par courrier. L'autorisation est le plus généralement accordée, à moins que cette activité ne porte concurrence à l'activité de la société TCS. Il est systématiquement rappelé au collaborateur qu'il ne doit pas de ce fait dépasser les durées maximales de travail autorisées par la loi : 13 heures par jour et 44 heures semaine.

Avec accord du manager, l'appartenance à la société Thales Communications & Security ou au Groupe Thales peut être utilisée. En revanche, le collaborateur doit être vigilant et respecter sa clause de confidentialité, aucune information confidentielle propre à nos activités ne doit être communiquée.

Certains collaborateurs du CESTI interviennent au sein de TLS-SEC, la nouvelle formation sécurité organisée conjointement par l'ENSEEIH, L'INSA et l'ENAC. Cette formation est animée conjointement avec des intervenants en provenance de l'ANSSI, Airbus, Airbus Groupe Innovation (ex EADS IW), Solucom, Quarkslab, Orange, la CARSAT, ACCESSS-IF, CERT-IST, Lyra Networks, Thalès Alenia Space et le LAAS. Thales Communications & Security accompagne cette démarche.

8. DIVERS. Point Labège.

Réponse : La cérémonie de la première pierre s'est tenue le 6 novembre dernier. Nous abordons la phase finale du microzonning soit la disposition des bureaux et le choix des matériaux (sols).

9. ECO. Point économique ISO si non vu précédemment

Réponse : Le point est présenté en séance.